

* Mesure pour la fixation du contre-lattage en vue de l'absorption de la charge de vent et du poids propre. Les vis ne servent pas à la fixation de l'isolation elle-même. Les vis sont à cerner de tous les côtés à l'aide de bois et de matériau isolant (aucun écartement autorisé entre le contre-lattage et l'isolation).

par téléphone +49 2331 6245-444 · par fax au +49 2331 6245-200 · par mail à technik@eurotec.team

Contactez notre service technique ou utilisez le [service de conception](#) gratuit dans l'onglet service sur notre page d'accueil.

Contact

commerçant: _____ personne chargée de l'exécution: _____

interlocuteur: _____ interlocuteur: _____

E-mail: _____ téléphone: _____

projet de construction: _____ E-mail: _____

Indications concernant le projet de construction

toit plat toit en appentis toit à deux versants

longueur de bâtiment côté chéneau: _____ m

largeur de pignon: _____ m

hauteur de faîtage:
(en surplomb de terrain) _____ m

inclinaison de toit: _____ °

isolation: _____

épaisseur d'isolation: _____ mm

largeur de montant: _____ mm

profondeur de montant: _____ mm

entraxe de montants: _____ mm

couche intermédiaire: _____ mm
(couche éventuelle entre montant et isolation, par exemple coffrage)

murs importants:



pignon 1



côté chéneau 1



pignon 2



côté chéneau 2

largeur de contre-latte: _____ mm
(mind. 60 mm)

hauteur de contre-latte: _____ mm
(mind. 40 mm)

longueur de contre-latte: _____ m
(longueur des pièces de contre-latte effectivement posées)

charge de façade et de lattage

coffrage en bois 24 mm 0,25 kN/m²

fibrociment sur coffrage de 24 mm
(couverture double) 0,50 kN/m²

ardoise sur coffrage de 24 mm
(couverture double) 0,60 kN/m²

ou _____ kN/m²

code postal du projet de construction: _____
(pour la détermination de la zone de vent)

hauteur de terrain au-dessus du niveau de la mer: _____ m
(important pour les localités à relief prononcé)

Sélection de vis

Paneltwistec à tête conique * Paneltwistec à tête large * Topduo à tête large ** Topduo à tête cylindrique **

* uniquement pour les matériaux isolants résistants à la pression ayant une résistance à la pression de 50 kPa

** également pour les matériaux isolants non résistants à la pression